



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction de la Santé Publique
Département prévention santé environnement

Vesoul, le 23 août 2024.

URGENT

Résultats d'analyses d'eau

Affaire suivie par : Eric PROST-BAYARD Unité territoriale de la Haute-Saône Téléphone : 03.39.59.54.09 Courriel : ARS-BFC-DSP-SE-70@ars.sante.fr	Destinataire : Mme La Présidente Service : Communauté de communes du Pays Riolais
Nombre de pages (y compris celle-ci) : 1	
Objet : Résultats non conformes d'une analyse d'eau. Eau prélevée au réservoir de VILLERS BOUTON	
<p>Le prélèvement réalisé le 21 août 2024, sur le réseau de votre collectivité, a montré une contamination microbiologique de l'eau rendant les résultats incompréhensibles pour les spores anaérobies sulfito-réductrices (flore interférente importante rendant le nombre de spores non interprétable). Par conséquent :</p> <p>Je vous demande de vérifier le bon fonctionnement de votre installation de façon à éliminer toute cause de contamination attribuable à la dégradation ou au défaut d'entretien des ouvrages de pompage, de stockage ou de distribution (entrée d'eaux parasites, etc.).</p> <p>Toutefois, l'eau peut être consommée.</p> <p>Le bulletin d'analyse complet vous sera communiqué ultérieurement. Je vous rappelle que la population doit être informée sur la qualité de l'eau distribuée. A cette fin, chaque bulletin d'analyse doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception et il doit y être maintenu jusqu'à l'affichage du bulletin suivant (art. D.1321-104 du code de la santé publique).</p> <p>Vous m'informerez des mesures que vous allez prendre pour améliorer la situation. Un recontrôle sera effectué suite à cette suspicion de contamination de l'eau.</p> <p>Pour le Directeur général, L'ingénieure d'études sanitaires de l'Unité Territoriale Santé Environnement,</p> <p> Annabel LAVILLE</p>	